

Puis, nous avons fait connaître les avantages que possédait notre Ecole, et l'appui qu'elle a toujours reçu et qu'elle reçoit encore des communautés religieuses.

C'était encore notre devoir ; c'était aussi notre droit.

Enfin nous avons dit : " Appuyée sur les mêmes communautés religieuses, possédant les mêmes avantages, composée des mêmes Professeurs, qui tous n'ont qu'une chose à cœur : le bien public et l'honneur de l'*Alma Mater*, et qui, comprenant le progrès, ont admis dans leur sein de nouveaux Professeurs, dont ils augmenteront encore le nombre cette année, notre Institution envisage l'avenir avec confiance, de même qu'elle contemple un passé sans tache."

C'était notre droit ; nous nous en sommes servi.

Ces avantages que nous faisons connaître, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal les possédait l'an dernier, elle les possédait il y a dix ans, elle en jouit encore maintenant. Ces avantages lui sont acquis de droit, et ses droits sont appuyés sur la justice et sur l'équité.

Nous sommes heureux d'avoir à revenir sur ce sujet, en reproduisant les correspondances suivantes :

14 Août 1879.

*M. le Rédacteur,*

Veillez me permettre l'usage de vos colonnes pour exprimer la perplexité dans laquelle se trouvent en ce moment les étudiants en médecine de Montréal, par suite des annonces contradictoires faites par la Faculté de Médecine de l'Université Laval, à Montréal, et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de la même ville. Cette dernière annonce qu'elle a un droit exclusif dans les hôpitaux catholiques de Montréal, et pourtant l'Université Laval affirme de la manière la plus formelle, que des arrangements ont été pris qui lui assurent l'usage des hôpitaux. Les étudiants en médecine ont le droit, M. le Rédacteur, à ce qu'on fasse enfin cesser tout doute sur cette question, le public ne peut se contenter de ces affirmations.

L'Ecole de Médecine a-t-elle, oui ou non, l'usage exclusif des salles de l'Hôtel-Dieu ? La succursale de Laval n'a-t-elle pas pris des arrangements pour que ses élèves jouissent des mêmes avantages que ceux de l'Ecole de Médecine ?